

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 AVRIL 2009

Membres en exercice :	L'an deux mille neuf, le sept avril , à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
19	Date de la convocation : 31 mars 2009 .
Membres présents :	Présents : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, COURTIN Noël, Adjoints, CAZIMAJOU Didier, VILLECHANOUX Georges, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, ROUZEROL Valérie, BAYLE Stéphanie, ENGEL Stéphane, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.
13	Absents avec délégation : MARQUETON Claudie (pouvoir à PEREZ Jean-Claude), DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), JACQUE Fanny (pouvoir à BAYLE Stéphanie).
Suffrages exprimés :	Absent excusé : Néant.
16	Absents : HAVERLAN Dominique. COUSSEAU Michel, MORTIER Pascal.
	Secrétaire de séance : GIFFARD Ghislaine.

DELIBERATIONS

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures en souhaitant la bienvenue à Monsieur VILLECHANOUX dont la santé lui a posé quelques problèmes récemment.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle n'a pas l'ensemble des éléments nécessaires pour délibérer sur le projet de résidence service présentée par la SARL ELDEHER. Elle demande au Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de reporter cette décision.

ACCUEIL PERISCOLAIRE : CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (M.S.A.)

Afin de permettre à la commune d'obtenir l'aide financière de la M.S.A. de la Gironde, pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire et dont les familles dépendent de ce régime, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de prestation de service proposée par la M.S.A. de la Gironde ;

CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil municipal, suite à l'acquisition de deux véhicules électriques pour le service technique, constate qu'il n'est plus fait usage du véhicule RENAULT EXPRESS F6. Il autorise, à l'unanimité, le Maire à céder, au meilleur prix, ce véhicule, immatriculé 1082 MG 33, inscrit à l'inventaire des biens communaux sous le n°2529 et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS IMPUTES A L'ARTICLE 20413.

A la demande de la Trésorerie, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à UN an la durée d'amortissement des investissements imputés à l'article 20413 ;

D.M. N°1 - AMORTISSEMENT DE L'ETUDE SUR L'INVENTAIRE ET LA RESTRUCTURATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Les études sur l'inventaire du cimetière communal, réalisée en 2003, inscrite à l'actif sous le n°2767, et sur la restructuration su cimetière communal, réalisée en 2007, inscrite à l'actif sous le n°14 A07 P194, n'ayant pas été suivies de réalisation, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la demande de la Trésorerie de Podensac, décide de les amortir sur 10 ans et adopte la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
6811-042	Dotation aux amortissements	1.285,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	-1.285,00 €			
	TOTAL	0,00 €			
Section d'investissement					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
			28031-040	Amortissements des frais d'études	1.285,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	-1.285,00 €
				TOTAL	0,00 €

D.M. N°2 – SECURISATION ELECTRIQUE DU POSTE LACACEYRE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'abonder l'article 20415 du budget principal de la commune afin de pouvoir régler la facture correspondant à la sécurisation électrique du poste Lacaceyre et modifie le budget comme suit :

Section d'investissement					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
			2315 - 249	Sécurisation Poste Lagaceyre	- 2.500,00 €
			20415 - 249	Sécurisation Poste Lagaceyre	2.500,00 €
				TOTAL	0,00 €

REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT « LA POSTE »

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.G.E.

Le Conseil municipal annule sa délibération du 24 mars 2009 et sollicite, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DGE pour la réfection de la toiture du bâtiment « La Poste » :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
2315 - 192	Travaux H.T.	15.242,51 €	1341 - 192	<u>Aide sollicitée :</u> D.G.E. (35%)	5.334,88 €
	TVA	2.987,53 €		Autofinancement	12.895,56 €
	TOTAL	18.230,04 €		TOTAL	18.230,04 €

TRAVAUX DE VOIRIE – AMENAGEMENTS DE SECURITE**- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.G.E.**

Le Conseil municipal annule sa délibération du 24 mars 2009 et sollicite, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DGE pour les aménagements de sécurité sur la voirie :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2315 - 229	<u>Travaux H.T.</u>		1341 - 229	<u>Aide sollicitée : DGE (25%)</u>	
	- Voirie face Château Rahoul	8.605,00 €		- Voirie face Château Rahoul	2.151,25 €
	- Voirie Route de Mathas	9.156,80 €		- Voirie Route de Mathas	2.289,20 €
	- Bordures Lot. La Tuilière	3.450,00 €		- Bordures Lot. La Tuilière	862,50 €
		21.211,80 €			5.302,95 €
	Montant de la TVA	4.157,51 €		Autofinancement	20.066,36 €
	TOTAL TTC	25.369,31 €		TOTAL	25.369,31 €

TRAVAUX DE VOIRIE – AMENAGEMENTS DE SECURITE**- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, l'aide financière du Département pour les projets de travaux concernant la voirie non déléguée :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2315 - 229	<u>Travaux H.T.</u>		1341 - 229	<u>Aide sollicitée : (25%)</u>	
	- Voirie face Château Rahoul	8.605,00 €		- Voirie face Château Rahoul	2.151,25 €
	- Voirie Route de Mathas	9.156,80 €		- Voirie Route de Mathas	2.289,20 €
	- Bordures Lot. La Tuilière	3.450,00 €		- Bordures Lot. La Tuilière	862,50 €
		21.211,80 €			5.302,95 €
	Montant de la TVA	4.157,51 €		Autofinancement	20.066,36 €
	TOTAL TTC	25.369,31 €		TOTAL	25.369,31 €

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU RESTAURANT SCOLAIRE**- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA D.G.E.**

Le Conseil municipal annule sa délibération du 24 mars 2009 et sollicite, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DGE pour l'aménagement des espaces publics autour du restaurant scolaire :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2313 - 229	Travaux H.T.	65.618,00 €	1341 - 229	<u>Aide sollicitée :</u>	22.966,30 €
				D.G.E. (35%)	
	TVA	12.861,13 €		Autofinancement	55.512,83 €
	TOTAL	78.479,13 €		TOTAL	78.479,13 €

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DU MULTI ACCUEIL A PORTETS

Suite à la présentation effectuée par Monsieur RENAUD, Conseiller municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics aux abords du multi accueil à Portets du Cabinet METAPHORE pour un taux de 8% soit 5.600,00 € H.T. sur une base de travaux estimée à 70.000,00 € H.T. Le Conseil autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la délibération du 29 mars 2005 instituant la P.V.R. à Madame Karine GARCIN et Monsieur Kévin FREMONT, lesquels demandent le raccordement électrique de leur terrain respectif. Le Conseil prend acte que le coût total des travaux, selon devis du SDEEG, est de 3.145,00 € ; le SDEEG accorde une aide de 943,50 €. La commune devra supporter le solde soit 2.201,50 € mais cette somme sera imputée aux demandeurs proportionnellement à la superficie de leur terrain, soit :

- 1.553,65 € à Madame GARCIN (terrain de 600 m²)
- 647,35 € à Monsieur FREMONT (terrain de 250 m²)

CONVENTION AVEC LA F.D.S.E.A. DE LA GIRONDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA « CARTE MOISSON »

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la F.D.S.E.A. de la Gironde met en place la « Carte Moisson » et demande à la commune d'être partenaire de cette opération. La Commune s'engagerait à faire bénéficier les détenteurs de cette carte d'avantages et de remises confidentielles décidées en accord avec la F.D.S.E.A. ; en contrepartie, la F.D.S.E.A. ferait bénéficier la commune d'une communication gratuite à travers la lettre d'information du réseau « FDSEA-Jeunes Agriculteurs », d'une information dans le journal « l'Avenir agricole et viticole aquitain », un lien possible avec le site internet. Elle précise que ce partenariat est gratuit pour la commune. Ce partenariat est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal qui autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires au règlement de ce dossier.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ETIQ » POUR L'EMPLOI D'UNE PERSONNE

Afin de faire face à un besoin urgent de personnel pour l'entretien de l'école maternelle, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec l'association intermédiaire « ETIQ », sise à Portets pour la période du 07, 09, 10, 27, 28, 30 avril 2009, soit 6 jours à raison d'une heure par jour. Le coût horaire est de 17,42 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part de la lettre de remerciements de la Boulangerie MARTINEZ pour la prise en charge financière des groupes électrogènes.

- Monsieur PEREZ fait part de la demande de l'USEP pour l'organisation de sa manifestation annuelle le 26 mai 2009 devant regrouper environ 1.000 enfants. L'USEP demande la possibilité d'utiliser le stade Mansenqual avec accès aux tribunes, aux vestiaires, aux sanitaires et la mise à disposition de matériel. Conscient des problèmes de sécurité et des dommages que cette manifestation pourrait causer aux installations et aux terrains, le Conseil demande à Monsieur PEREZ d'émettre une réponse motivée négative.
- Monsieur PEREZ fait part de la demande de Madame LAGARESTE, laquelle tient un magasin de vêtements homme, femme, enfant, et qui demande l'aide financière de la commune pour son installation commerciale. Madame le Maire indique que jamais, le Conseil n'a prévu d'aide de ce type. Monsieur CAZIMAJOU propose d'orienter cette dame vers CREAGIR (service du Conseil général de la Gironde), compétent en la matière.
- Madame BAYLE demande comment l'école peut communiquer avec tous les conseillers. Madame THERON lui indique que l'école peut, soit adresser un mail à la commune, soit une note qui sera distribuer à chacun des conseillers.
- Monsieur VACHER indique qu'une fête de quartier va avoir lieu le 19 juin dans son quartier mais qu'il sera absent et demande si un autre conseiller pourra représenter la municipalité.
- Madame THERON indique que l'expert est passé suite à la tempête du 24 janvier. L'ensemble des devis présentés devrait être acceptés. Pour la maison du Chéret, l'expert va commanditer un architecte.
- Monsieur CAZIMAJOU, vice président de la CDC de Podensac, indique que, pour les exercices 2007 et 2008, la CDC a réalisé pour 317.000,00 € de travaux sur Portets. Pour 2009, il indique que les plis seront ouverts le 09 avril 2009 ; étant donné la somme importante dont Portets a bénéficié ces deux dernières années, il est possible que la commune soit moins bien servie, cela pour pouvoir satisfaire les autres communes de la C.D.C. Monsieur CAZIMAJOU fera, néanmoins, tout son possible, pour défendre les projets communaux.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2010

Le mardi 07 avril 2009, à 19H45, en séance ordinaire du Conseil municipal, Madame le Maire a procédé publiquement au tirage au sort de six noms, à partir de la liste électorale, en vue de la constitution de la liste préparatoire au Jury d'Assises 2010, conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, à l'article 261 du Code de Procédure Pénale et à l'arrêté préfectoral du 06 avril 2009,

Ont été tirés au sort :

- N°168 : M. Jean-Louis BOULANGER, né le 20 septembre 1930 à Portets (33), domicilié 4, Rue de la Bonneterie - 33640 PORTETS ;

- N°100 : Mme Nadège Elisabeth BENOIST, épouse VINUESA, née le 26 avril 1977 à Bordeaux (33), domiciliée 4, Rue de l'Hospital – 33640 PORTETS ;

- N°791 : Mme Nadège Sophie Aimée JOURDAN, épouse DEROBERT-MASURE, née le 19 novembre 1972 à La Ciotat (13), domiciliée 1A, Chemin du Malbec – 33640 PORTETS ;

N°534 : M. Franck Christian DUPOND, né le 23 avril 1978 à Lille (59), domicilié 40, Grand'rue – 33640 PORTETS ;

N°337 : Mme Monique CORNUT DE LAFONTAINE DE LASTOURS, épouse DE GAUZENCE, née le 23 octobre 1955 à Bordeaux (33), domiciliée 3, Chemin de La Tour Bicheau – 33640 PORTETS ;

N° 326 : Mme Marie-Louise COIGNARD, épouse GICQUEL, née le 20 août 1917 à Lennon (29), domiciliée 13, Route du Courneau – 33640 PORTETS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H10.